

Municipales 2026

AUGAN, NOTRE AVENIR...

BILAN ET PERSPECTIVES

Chères Auganaïses, chers Auganais,

Nous arrivons au terme du mandat pour lequel vous nous avez accordé votre confiance. Je tiens à vous dire combien j'ai été heureux de m'investir au service de la commune d'Augan durant ces années. Je suis également très fier du travail collectif accompli. Nous nous sommes engagés avec détermination, en gardant toujours l'intérêt général comme ligne directrice.

Les nombreux projets réalisés au cours de ce mandat, ainsi que leur diversité, témoignent de l'énergie et de l'enthousiasme que nous avons consacrés à notre engagement municipal.
→ *Vous trouverez dans les premières pages de ce document une liste – non exhaustive – des actions menées, présentée sous forme de bilan.*

Nous transmettons également une commune aux finances saines et sans endettement.
→ *Un chapitre de ce feuillet est consacré à cette question afin de vous permettre d'en mesurer concrètement la réalité.*

Aujourd'hui, je souhaite que nous puissions poursuivre cet engagement lors d'un second mandat, poursuivre les projets en cours : ils méritent d'être développés et finalisés. Le contexte national des prochaines années nous imposera davantage de sobriété dans la gestion de nos finances locales. Loin d'être un obstacle, ce défi sera l'occasion de faire preuve, tous ensemble, de créativité et de responsabilité afin de continuer à dynamiser la municipalité d'Augan. La nouvelle équipe « **Augan, notre avenir...** » possède les compétences et l'énergie nécessaires pour relever ce défi.

→ *Ce document présente dans une deuxième partie les perspectives d'action de notre programme pour les années à venir, ainsi que le cadre financier prévu pour les réaliser.*

J'espère que les urnes du 15 mars prochain nous donneront la possibilité de poursuivre le travail engagé, en nous accordant la majorité.

Veuillez croire en notre profond attachement et en notre engagement sincère au service de chacun d'entre vous et de notre commune.

Guénaël LAUNAY

Pour la liste « Augan, notre Avenir... »

LES ACTIONS ET PROJETS DU MANDAT 2020-2026

Liste (non-exhaustive) des actions dont nous sommes fier(e)s, que nous estimons comme positives pour l'avenir des Auganais(es):

- **La construction de l'Augantine**, cuisine et réfectoire proposant une alimentation locale, de qualité et faite maison, appelée à produire prochainement des repas pour les enfants de Caro et pour les aînés via le portage de repas.
- **La création de la maison médicale et l'arrivée d'une nouvelle médecin**, première étape vers le développement d'un véritable pôle de santé de proximité.
- **L'apaisement de la circulation dans le centre-bourg**: même si tout n'est pas encore parfait, les aménagements réalisés ont contribué à une meilleure cohabitation entre véhicules, piétons et cyclistes.
- **La rénovation (phase 2) de l'église et l'aménagement de ses abords** : un chantier nécessaire pour préserver le patrimoine communal et participer à l'embellissement du bourg. Réinstallation des croix sur les piliers de l'entrée principale de l'église.
- **De nouvelles plantations sur les espaces verts communaux**: haie à l'entrée du bourg route de Ploërmel, arbres place de La Poste, verger de pommiers à la Ville Jagu etc.
- **La mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts**, visant à réduire certains temps d'entretien tout en favorisant la biodiversité.
- **La création d'un nouvel Atelier du Service Technique**, ayant permis une amélioration significative des conditions de travail des agents communaux.
- **La création d'une Agence Postale Communale**, sous la responsabilité de la mairie, installée dans un commerce, assure la pérennité de ce service sur la commune.
- **La construction de l'extension des vestiaires du stade municipal**, permettant un meilleur confort aux équipes sportives et associations.
- **Le lancement des journées citoyennes de nettoyage du cimetière** : un grand merci aux bénévoles organisateurs, aux participants et aux agents techniques pour leur engagement.
- **Le dispositif "Argent de poche"**, permettant aux jeunes de 15 à 18 ans de participer, quatre fois par an, à des chantiers d'intérêt général et de découvrir le monde du travail.
- **La mise en place de l'aide aux devoirs le soir sur les temps de la garderie municipale**. Un groupe de quelques bénévoles travaille avec les enfants. Merci à elles et eux.
- **La mise en place de l'Accueil de Loisirs (ALSH)**, les mercredis et durant sept semaines de vacances scolaires, en partenariat avec Ti Mozaïk, offrant un service essentiel aux familles.
- **L'organisation annuelle d'une journée sportive commune aux deux écoles**, favorisant la rencontre et le lien entre les enfants de la commune et l'organisation d'un spectacle annuel pour les enfants des deux écoles, moment culturel et de rencontre apprécié des enfants et des enseignants.
- **L'installation de jeux pour les enfants** : une aire de jeux à l'étang des rosaies, ainsi qu'une aire de skate park, table de ping-pong et panneau de basket au stade municipal.
- **Le développement de la participation citoyenne**, notamment lors de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du bourg, associant les habitant(e)s aux réflexions et aux priorités communales.
- **La collaboration avec l'association des Amis du Patrimoine**, très investie dans la restauration du petit patrimoine auganais (fours, lavoirs, etc.), avec notamment l'installation en 2026 de la nouvelle passerelle du moulin de Cul-Blanc.
- **La mise en place de permanences du CCAS** pour échanger et aider les personnes qui sont en difficulté.
- **La mise en place de la bourse au permis de conduire**, facilitant chaque année l'accès des jeunes à la mobilité et à l'emploi.
- **La création de l'Accompagnement Solidaire Auganais (ASA)**, porté par le CCAS et animé par des

bénévoles, permettant à des personnes isolées ou en difficulté de mobilité de se déplacer pour leurs besoins quotidiens.

- **Le développement d'une communication** : sur le site augan.fr, sur facebook et sur Panneau pocket, sur la presse locale, sur les bulletins annuels. Elle permet de mieux informer les Auganais(es) sur l'actualité communale.

- **Le curage de la lagune afin d'améliorer le système d'assainissement** et donc la qualité des rejets de l'eau dans la rivière.

- **L'entretien et la rénovation de la voirie hors agglomération** par un budget et des travaux planifiés chaque année. L'étude et la planification de la rénovation du Pont du Sapin vert pour l'automne 2026.

- **La mise en place de 4 places PMR** (Personne à Mobilité Réduite) en centre bourg pour faciliter l'accès aux commerces et infrastructures.

- **L'entretien et l'amélioration des bâtiments et des espaces** : le ravalement de l'Ecolibris, la toiture

de l'étang des Rosaies, la toiture de la maisonnette du cimetière, l'isolation acoustique de la salle des associations, la réfection des portails du cimetière, l'installation de cavurnes dans le cimetière etc.

- **L'installation de 3 abris bus** pour sécuriser l'attente des enfants en bord de route le matin.

- **La réhabilitation du réseau d'eaux usées du lotissement du Hameau-sous-le-Bois**, afin de supprimer les fuites dans les nappes phréatiques et les nuisances olfactives.

- **La planification d'une nouvelle zone d'habitat au niveau de la ZIAU rue de la barrière**, et la collaboration avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour le portage de l'achat du foncier.

- **Une gestion financière rigoureuse et anticipée, fondée sur un accompagnement professionnel, la formation des élus et l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement**, permettant une planification rigoureuse et une recherche optimisée des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat, de l'Europe et divers organismes.

BILAN FINANCIER 2020-2026

La commune d'Augan présente une situation financière saine.

Aucun emprunt n'a été contracté sur le budget principal au cours du mandat 2020-2026 (un seul emprunt ayant été réalisé sur le budget annexe de l'assainissement). La commune n'est donc pas endettée.

Depuis une dizaine d'années, l'État a réduit les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Les financements publics sont désormais majoritairement redistribués sous forme de subventions, attribuées en fonction de la nature et de la qualité des projets portés par les collectivités. Les projets à forte valeur environnementale bénéficient notamment de taux de subvention plus élevés.

- Dans ce contexte, il est aujourd'hui indispensable pour une commune de **planifier ses projets et de structurer des demandes de subventions** afin de préserver et renforcer sa capacité d'investissement. Cette évolution du fonctionnement des municipalités constitue une compétence à part entière pour les élus et agents et nécessite un travail de fond et d'anticipation.

- Les subventions étant financées par l'impôt des citoyen(ne)s et des entreprises, il est légitime que cet argent public revienne au territoire. **Il s'agit d'un juste retour pour les Auganais(es)**, lorsque ces financements permettent d'améliorer les services et les infrastructures communales.

- Dès le début du mandat 2020-2026, l'équipe municipale a ainsi engagé un audit financier, avec l'appui d'un professionnel des finances publiques, et **élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**. Ce document a servi de feuille de route, il a participé à une recherche optimisée des subventions. Il a également contribué à une gestion financière rigoureuse et maîtrisée du budget de fonctionnement tout au long des six dernières années.

- C'est pourquoi la commune d'Augan a pu planifier ces 6 dernières années un **investissement élevé, sans s'endetter et sans augmenter les impôts** durant ces 6 ans de mandat qui vient de s'écouler.

Les investissements structurants du mandat 2020-2026

(Les montants sont arrondis)

Projets	Montant du projet	Subventions	Reste à charge pour la commune
Rénovation de l'église (<i>phase 2</i>)	450 000 €	50 %	225 000 €
Aménagement du bourg (<i>voirie, espace public</i>)	280 000 €	50 %	140 000 €
Construction du restaurant municipal	1 200 000 €	78 %	264 000 €
Nouvel atelier du service technique	160 000 €	35 %	104 000 €
Aménagements des abords de l'église	70 000 €	0 %	70 000 €
Rénovation de la maison médicale	90 000 €	35 %	58 500 €
Extension des vestiaires du stade (<i>Mandats 2020 – 2026 et 2026–2032</i>)	500 000 €	65 %	175 000 €
Rénovation du réseau d'assainissement du hameau sous le bois (<i>budget assainissement</i>)	200 000 €	0 %	200 000 €
Entretien de la voirie hors agglo (<i>Environ 60 000 € / an</i>)	360 000 €	30 %	252 000 €
Équipements divers* (<i>Environ 50 000 €/an</i>)	300 000 €	20 %	240 000 €
Total investissements **	3 610 000 €	52 %	1 728 500 €

* Équipements, matériel, petits projets, amélioration infrastructures, amélioration du cadre de vie...

** Non-retour 3,6 % FCTVA = 130 000 €

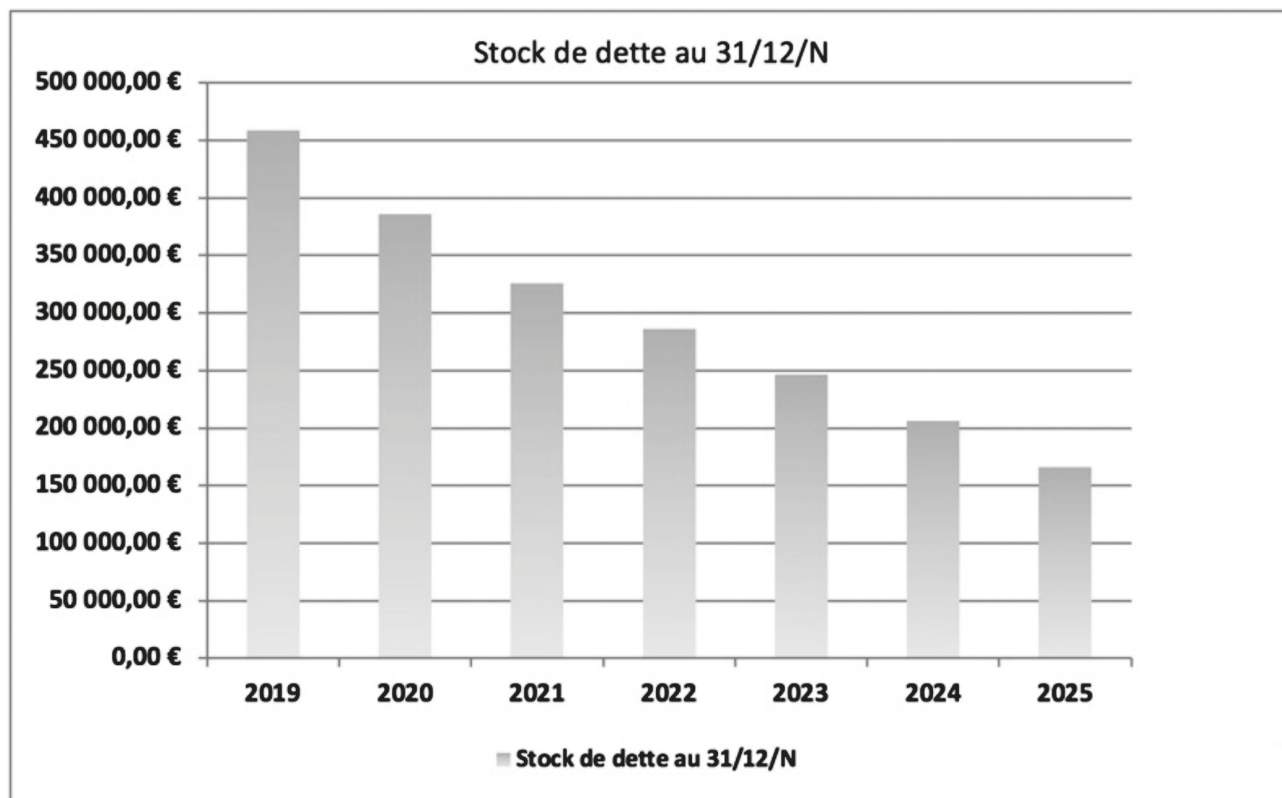
Les principaux financeurs publics

Total du montant de subvention: 1 755 000 €

(Les montants sont arrondis)

- Le département du Morbihan: 900 000 €
- La région Bretagne: 200 000 €
- La préfecture/l'état: 550 000 €
- La Fédération Française de Foot: 30 000 €
- L'Europe (LEADER): 75 000 €

ÉVOLUTION DE LA DETTE ENTRE 2019 – 2025

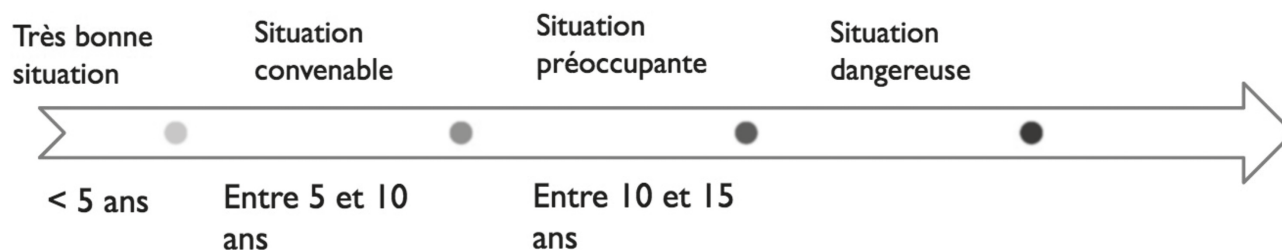


Extrapolation audit financier 2024 - Yohan Legendre (consultant finances auprès des collectivités locales et formateur à l'ARIC).

Ces six dernières années la municipalité a remboursé près de 300 000 € de dette sur le budget principal (Salle multifonction/gymnase, restauration église, accueil de loisirs, voirie, Domaine de Mauprès, logements, investissement etc.) Sans nouvel emprunt sur cette période, la capacité de désendettement de la commune est environ égale à « 0,8 an » de fonctionnement au début de l'année 2026.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges financières* (66111)	16 538,23 €	14 102,34 €	10 968,77 €	9 178,08 €	7 904,73 €	5 929,70 €	5 000,00 €
Capital remboursé (1641)	73 342,89 €	73 120,25 €	71 175,68 €	39 230,38 €	40 466,20 €	35 602,35 €	35 000,00 €
Stock de dette au 31/12/N	458 634,86 €	385 514,61 €	325 563,28 €	286 332,90 €	246 340,32 €	205 874,12 €	170 271,77 €

La situation financière de la commune est très satisfaisante au regard des critères fixés par les organismes de tutelle et permet à la collectivité de conserver une capacité d'auto-financement intéressante dans l'optique de nouveaux investissements.



PERSPECTIVES : 2026-2032

La liste « Augan, notre avenir » a élaboré le programme présenté dans les pages suivantes en s'appuyant à la fois sur l'expérience acquise au cours du mandat actuel, sur la continuité des projets engagés et sur les idées ainsi que les attentes exprimées par les citoyens et citoyennes.

Ces contributions ont été recueillies et enrichies lors des deux ateliers publics de concertation organisés en décembre 2025 et janvier 2026. Nous remercions l'ensemble des participants à ces temps d'échange, qui permettent de construire les projets d'avenir de la commune en intégrant le regard et l'expertise d'usage des habitants.

Au cours du prochain mandat, nous accorderons une attention particulière au maintien et au développement de ces démarches de consultation et de participation citoyenne.

Aujourd'hui, nous devons relever de nouveaux défis et anticiper l'évolution des usages comme des modes de vie. Pour y répondre, il est indispensable de doter la commune d'une stratégie d'aménagement engagée dans la transition et le développement durable. Une véritable réflexion guidera l'ensemble de nos projets et de nos actions locales, nous veillerons à intégrer ces principes de manière transversale dans toutes nos politiques publiques.

Cette approche globale, ancrée dans des actions locales concrètes, permet de participer à notre échelle aux enjeux écologiques tout en améliorant durablement le cadre de vie des habitants.

NOTRE JEUNESSE, NOTRE AVENIR

La municipalité sera particulièrement attentive à entretenir un cadre de vie attractif pour les familles, les enfants et la jeunesse.

Maintenir un cadre de vie attractif pour les familles

- Des services et équipements adaptés aux familles.
- Deux écoles primaires : l'Ecolibris et l'école Sainte Thérèse.
- Une vie associative dynamique.
- Un tissu de commerces de proximité.
- Un pôle médical.

Améliorer et développer des espaces de jeux pour les enfants

- Améliorer l'espace jeux existant à l'étang des Rosaies.
- Installer une aire de jeux en centre bourg.
- Étudier la création d'un temps multisports.

Favoriser la participation et l'autonomie des jeunes

- Mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes.
- Accompagner une dynamique jeunesse.
- Co-construire des conférences et ateliers pour les enfants et les jeunes.
- Pérenniser et développer les missions « argent de poche ».
- Accompagner les jeunes dans leur recherche de stage.

Améliorer la mobilité et la sécurité des jeunes

- Pérenniser les aides au BSR et Permis B pour les jeunes (avec le CCAS).
- Développer les pistes cyclables, les cheminements piétons et la fréquence des bus OBC.
- Sécuriser la circulation aux abords des écoles.
- Renforcer la signalisation routière.
- Répondre aux demandes d'abri bus.
- Initier une campagne « Gilets sécurisés » pour la sécurité des enfants sur les trajets vers le car.

NOTRE AVENIR ASSOCIATIF ET CULTUREL

La vie associative et culturelle est une richesse essentielle de la commune. La municipalité doit jouer un rôle clé de soutien, d'accompagnement et de facilitateur auprès des différent(e)s acteur(ice)s, afin de leur permettre de se développer et de poursuivre leurs actions au service des habitant(e)s.

Soutenir la communication des activités et événements associatifs et culturels

- Relayer les informations via les outils de communication municipaux.
- Faciliter, encourager l'affichage des banderoles et des affiches dans le bourg.
- Permettre l'utilisation de l'imprimante de la mairie pour l'impression des tracts et affiches.
- Mener une réflexion sur l'utilité et l'installation d'un panneau d'information numérique en centre-bourg.

Faciliter l'accès aux équipements et à leur mutualisation

- Maintenir les deux gratuités annuelles des salles communales accordées aux associations pour l'organisation de leurs événements, dispositif en place depuis 2024.
- Favoriser la mutualisation du matériel de la commune et de la communauté de communes d'Oust à Brocéliande (OBC) au bénéfice des associations.
- Encourager le partage de matériel entre associations et faciliter le stockage commun de matériel.
- Faciliter l'utilisation multi-usage du gymnase (sport, installation d'évènements etc.).

Accompagner les initiatives associatives

- Continuer à accompagner les associations auganaises dans leurs démarches de demande de subventions auprès de l'OBC et du département.
- Faciliter et soutenir les nouvelles initiatives.
- Maintenir un soutien financier aux associations (chaque année, un budget d'environ 14 000€ est consacré aux subventions associatives).

HABITATS ET URBANISME, UN ENJEU D'AVENIR

À Augan, l'urbanisme doit rester maîtrisé et respectueux de l'identité rurale. L'enjeu est d'accueillir de nouveaux habitant(e)s sans dénaturer le caractère du bourg et des villages, ni favoriser un étalement urbain excessif. La priorité doit être donnée à la réhabilitation de l'existant, à une densification raisonnée du centre-bourg et à l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions.

Cette démarche implique une attention particulière portée à la qualité architecturale, à l'intégration paysagère et à la sobriété foncière, tout en proposant une offre de logements diversifiée, adaptée aux jeunes ménages, aux familles et aux personnes âgées souhaitant continuer à vivre à Augan.

Il est essentiel d'anticiper l'évolution de l'habitat sur le long terme, avec une vision partagée pour les vingt-cinq prochaines années. Les pratiques d'aménagement évoluent, notamment sous l'effet de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), qui vise à limiter l'étalement urbain et à assurer la préservation des terres agricoles, tout en répondant aux enjeux environnementaux et écologiques actuels.

• HABITAT

Anticiper les besoins fonciers

- Maintenir une **veille foncière active**, afin d'anticiper les besoins futurs en terrains pour le logement et les infrastructures communales

Développer le projet de zones à urbaniser en centre-bourg

- Finaliser les **acquisitions foncières rue de la Barrière**
- **Mettre en conformité le PLU** pour valider les orientations de ce secteur
- Affiner le **plan d'aménagement de cette zone** (travail déjà amorcé avec le CAUE)
- Aboutir la convention de partenariat engagée avec **Morbihan Habitat**

Favoriser la diversité

- Favoriser une **hétérogénéité des habitats**
- Encourager la **mixité sociale** (logements sociaux, primo-accédants)
- Accompagner la **diversité des constructions** (habitat classique, habitat léger, écologique, formes innovantes de logement).
- Rechercher des porteurs de projets ou des investisseurs pour la construction d'une **maison partagée seniors** ou de foyers logements adaptés aux besoins du vieillissement.

Soutenir les possibilités de rénovation du bâti existant

- Travailler avec les services d'urbanisme de la préfecture et sur la politique du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) afin de **lever certains freins d'urbanisation dans les villages, notamment sur les dents creuses**.
- **Appuyer l'instruction du permis de construire** pour les propriétaires souhaitant rénover des ruines.
- Promouvoir l'**utilisation de matériaux durables** dans les projets de construction et de rénovation.
- Sensibiliser aux **solutions d'assainissement vertueuses** type phyto-épuration.

Accompagner la rénovation des logements

- **Épauler les propriétaires** auganais dans la recherche et la **mobilisation d'aides** à la rénovation thermique, énergétique et ergonomique.

• URBANISME

Poursuivre les aménagements urbains dans le bourg

- Réfléchir aux **sens de circulation** dans le centre-bourg et fluidifier la circulation.
- Aménager le **carrefour central** devant l'église et la boulangerie.
- Repenser l'**aménagement de la place Saint-Marc**, entre l'église et la mairie (stationnement, végétalisation, continuité de l'existant).
- Faciliter le **stationnement aux abords des écoles**.
- Étudier la réfection des **trottoirs** (rue de rochette etc.).
- Mener une réflexion sur l'**aménagement de la prairie** en collaboration avec les habitant(e)s et les associations.

Entretenir et améliorer les infrastructures communales

- **Poursuivre l'entretien, la maintenance** et l'**aménagement** des bâtiments et espaces publics.
- Planifier progressivement la **rénovation thermique des infrastructures communales** afin de réduire la consommation énergétique de nos bâtiments publics.
- **Connecter les bâtiments communaux au Gaz de ville** – Engagement de GRDF sur le déploiement des extensions du réseau de gaz en centre bourg. Étude de GRDF sur le **raccordement des particuliers**
- Mettre en œuvre le **remplacement de la chaudière fioul de l'Ecolibris** en chaudière gaz de ville.

Réaliser une petite extension de l'entrée de l'école afin de faciliter les rangements.

- **Rénover la salle du Foyer**: changement du mode de chauffage, changement des huisseries et amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment.
- Disposer d'un **revêtement amovible pour le sol de la salle du gymnase** pour en faciliter ses usages multiples.

NOTRE AVENIR ÉCONOMIQUE

Les artisans, commerçants et agriculteurs de la commune sont des acteurs essentiels de la vitalité d'Augan. Ils contribuent à la création d'emplois, à l'entretien de nos paysages et au maintien de services de proximité indispensables à la vie locale.

La compétence en matière de développement économique relève d'Oust à Brocéliande Communauté. La municipalité ne dispose donc pas de tous les leviers pour intervenir directement auprès des acteurs économiques. Toutefois, elle peut agir de manière complémentaire :

- **Assurer un rôle d'appui et de relais politique** auprès de la Communauté de communes afin de défendre les intérêts des acteurs économiques de la commune.
- **Soutenir activement les commerces et artisans locaux** en privilégiant, chaque fois que possible, le recours à leurs prestations et à leurs produits dans les achats et les marchés communaux.
- **Faciliter l'installation de nouveaux commerces** dans le centre bourg par une démarche active sur l'accès au foncier bâti ou à construire.
- **Encourager la population à « consommer local »** en collaborant avec OBC sur des campagnes de communication qui soutiennent les acteurs économiques locaux.
- **Faire évoluer les règles d'urbanisme** pour faciliter l'installation et le développement des artisans, commerçants et agriculteurs, notamment par la mise en place de STECAL dans le cadre d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) renouvelé. Les STECAL autorisent la construction en zone A et N afin de permettre à des activités de s'y installer.

NOTRE AVENIR SOLIDAIRE ET SOCIAL

Nous avons la chance de vivre sur un territoire rural, au sein d'une commune où l'attention portée aux autres est une valeur forte. L'entraide entre voisin(e)s, au sein des familles et des réseaux amicaux est bien présente. Cette solidarité naturelle constitue une richesse précieuse qu'il est essentiel de préserver et d'étendre. La municipalité a également un rôle à jouer pour accompagner et renforcer cette dynamique, en traduisant ces valeurs de solidarité par des actions concrètes au service des habitant(e)s.

Soutenir activement le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), pilier de l'action sociale sur Augan

- Maintenir et renforcer son action, afin de faciliter le quotidien des plus fragiles d'entre nous.
- Augmenter les permanences d'accueil du CCAS* en mairie.
- Adapter les subventions du CCAS* aux besoins de fonctionnement.
- Développer les conférences, actions de prévention et médiations à destination du grand public.
- Pérenniser et soutenir les dispositifs existants, notamment l'ASA (Accompagnement Solidaire Auganais), mais aussi le FSL (Fond de solidarité logement).
- Développer des visites à domicile auprès des personnes isolées.

Encourager les actions citoyennes et collectives

- Animer les journées citoyennes et les chantiers participatifs (entretien cimetiè re, prairie communale, petit patrimoine, de corations de noe l, plantations, entretien chemins de randonnées, aménagements pour l'amélioration du paysage et de l'environnement, etc.),
- Faciliter le partage des savoirs et l'entraide entre les Auganais(e)s.

Accompagner les personnes isolées ou en défaut de mobilité

- Proposer une offre de portage de repas à domicile pour les aînés ou personnes isolées. Les repas seront cuisinés à l'Augantine.
- Mettre en place la médiathèque mobile : un portage de livres de la médiathèque pourra être proposé en complément du portage de repas.
- Pérenniser et développer l'ASA (Accompagnement Solidaire Auganais). Aujourd'hui, une dizaine de bénévoles assurent des transports solidaires (courses, rendez-vous médicaux, familiaux ou professionnels).
- Partager plus largement les solutions de transport en commun proposées par l'OBC: Ligne de bus Guer – Augan – Porcaro – Ploërmel. Le Transport à la Demande (TAD), permet de réserver un transport domicile pour des allers-retours au tarif de 2€ par trajet.

NOTRE AVENIR CITOYEN

Mobiliser plus largement les citoyen(ne)s dans les actions, les projets et la gouvernance municipale. Renforcer la participation citoyenne, c'est permettre à ceux qui le souhaitent de trouver une place dans la vie communale, de s'engager selon leurs envies et leurs disponibilités, et de contribuer aux décisions qui façonnent le quotidien. Pour cela, la commune s'appuiera sur des instances participatives ouvertes à toutes les générations.

Mettre en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance destinée aux adolescent(e)s de la commune. Il s'agit de les associer à des projets, d'initier leur engagement citoyen, de recueillir leurs idées, attentes et initiatives.

- Les missions du CMJ: présenter leurs projets au conseil municipal, afin qu'ils puissent être étudiés et, le cas échéant, intégrés au programme d'actions de la commune et financés par un budget dédié.

Ouvrir des commissions extra-municipales aux citoyen(ne)s volontaires

- Faire évoluer certaines commissions municipales vers des commissions "extra-municipales", dont l'objectif sera d'associer plus largement les citoyen(ne)s à la réflexion sur les grands enjeux de la vie communale. Les commissions fonctionneront sur une base de volontariat et de concertation avec l'équipe municipale.

Réflexion sur la mise en place d'autres instances

- Instance consultative de réflexion et de propositions s'appuyant sur le savoir-faire et la mémoire des ancien(ne)s (en s'inspirant du modèle du Conseil des Sages)
- Comités de projets (instance de pilotage sur des projets ponctuels et/ou opérationnels)

Encourager la participation citoyenne au Conseil municipal

Le Conseil municipal est une instance publique, ouverte à toutes et tous. Pourtant, la participation citoyenne y reste aujourd'hui limitée.

- Inviter 20 citoyen(ne)s tiré(e)s au sort à chaque séance du Conseil municipal (démarche en place depuis 2024)
- Renforcer la démocratie locale, en facilitant l'accès, la compréhension et la présence des Auganais(e)s aux réunions d'information, présentation de dossiers municipaux etc.

Informier l'ensemble des habitant(e)s des enjeux, projets et services existants

- Accueillir et informer le public en mairie
- Développer l'information sur les services et les aides existant à Augan et sur la Communauté de Communes de l'OBC (de l'Oust à Brocéliande Communauté)
- Poursuivre les publications municipales (Augan Actu en juillet et bulletin municipal en fin d'année) et maintenir le site internet communal (www.augan.bzh) qui centralise les informations et les projets municipaux
- Relayer les informations communales et les événements via la presse locale, les réseaux sociaux, Panneau Pocket et réfléchir à d'autres canaux de diffusion
- Initier des conférences sur des enjeux locaux et communaux (le patrimoine, l'eau, les arbres et forêts, la géologie etc)
- Ouvrir certaines présentations d'avant-Conseil Municipal (les finances publiques, la maintenance des infrastructures, la gouvernance etc.) afin de rendre les enjeux locaux plus lisibles et favoriser une participation citoyenne éclairée

Être à l'écoute des villages

On entend parfois: «Il n'y en a que pour le bourg»! L'objectif n'est évidemment pas d'opposer le bourg et les villages: une telle opposition ne serait ni juste ni constructive. Sur la commune d'Augan, près de la moitié de la population vit dans les villages, et l'ensemble des habitant(e)s bénéficie des infrastructures communales, des services et des commerces situés dans le bourg. Il est donc naturel que la municipalité porte une attention particulière au bourg, tout en veillant à l'équilibre du territoire.

Tout au long du mandat, des réunions de village seront programmées et organisées afin de rencontrer les habitant(e)s et identifier leurs besoins spécifiques au fil du temps:

- **L'entretien de la voirie hors agglomération:** le taillage des talus et l'entretien des fossés, le débouchage des buses aux entrées de champs, l'élagage des arbres le long de la voirie
- **La sécurité:** le ralentissement de la vitesse de circulation au cœur des villages, les mobilités cyclables et piétonnes entre les villages et le centre-bourg, la signalisation routière, les arrêts de bus et la sécurité des enfants
- **L'entretien du patrimoine communal:** chapelles, fours anciens, lavoirs, bâtisses remarquables, la rénovation des ruines... et bien d'autres sujets encore

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

Augan bénéficie d'un cadre de vie rural de qualité, marqué par un environnement naturel préservé, des paysages agricoles, des ha-meaux vivants et un centre-bourg à taille humaine. Cet équilibre constitue une richesse qu'il convient de protéger tout en l'adaptant aux besoins actuels des habitant(e)s. L'action communale doit viser à améliorer le quotidien: entretien régulier des espaces publics, valorisation des chemins et sentiers, maintien de la propreté et mise en valeur du patrimoine communal. Le développement d'espaces conviviaux et intergénérationnels, accessibles à tous, contribue à renforcer le lien social et le sentiment d'appartenance à la commune.

Améliorer, maintenir un cadre de vie qualitatif

- **Aménager la prairie du centre-bourg** pour en faire un espace multifonctionnel: site adapté à l'installation des événements de l'été, aire de jeux, lieu de détente et de rencontre, plantations...
- Réaliser un **état des lieux du mobilier urbain** (bancs, tables, signalétique des rues et des bâtiments), puis proposer, au cours du mandat, une mise à jour progressive comprenant la rénovation, le remplacement ou le complément des équipements existants
- Moderniser progressivement **l'éclairage public** par une conversion des luminaires en LED et l'installation de système de détection de présence
- Accompagner **MEGALIS dans le déploiement de la fibre optique** sur l'ensemble de la commune et la commercialisation avant la fin de l'année 2026
- Accompagner et valoriser la **restauration du petit patrimoine** auganais (moulins, fours et puits, chapelles, calvaires...)
- Maintenir et améliorer **le site de l'étang des Rosaies:** en rénovant le local existant, en assurant la qualité du cheminement autour de l'étang, en soutenant l'activité de la pêche, par l'installation d'un nouveau ponton PMR

- Assurer l'**entretien et le développement des sentiers et chemins communaux** afin de favoriser les randonnées et les balades sur l'ensemble du territoire.
- **Améliorer l'entretien et l'aménagement de la voie verte.** La voie verte relève de la compétence du Département, qui en assure la propriété ainsi que la responsabilité de son entretien et de ses aménagements. Toutefois, ces dernières années, les interventions réalisées n'ont pas été à la hauteur des attentes légitimes des usagers et de la commune. Il sera donc indispensable que la municipalité engage un dialogue ferme et constructif avec le Département afin **d'obtenir un entretien plus régulier et plus rigoureux**. Nous veillerons également à ce que les aménagements nécessaires soient réalisés pour **empêcher la circulation des véhicules motorisés**.
- Protéger et aider à la **restauration des écosystèmes** en encourageant le développement et la préservation des haies et des zones humides, la plantation d'arbres. Sanctuariser les vieux arbres de la commune en tant que patrimoine naturel local à protéger. Végétaliser l'espace public plutôt que l'artificialiser. Entamer une réflexion sur l'eau, bien commun vital pour tous afin de la préserver et d'en améliorer la qualité.
- Mettre en place une **gestion différenciée des espaces verts**, en faisant évoluer les pratiques d'entretien en adéquation avec le modèle sans produits phytosanitaires,
- **Réaliser des diagnostics environnementaux en partenariat avec le SMGBO** (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust) et d'autres organismes compétents, notamment des analyses de la qualité des eaux de la rivière de l'Oyon, un diagnostic paysager du territoire d'Augan (arbres, bocage, chemins), en collaboration avec l'OPB (Observatoire des Paysages Bretons).

Aller vers une production d'énergie communale

- Mettre en place un **projet d'autoconsommation collective et locale pour la commune d'Augan** circuits courts d'électricité entre producteur(ice)s d'électricité locaux d'origine renouvelable et consommateur(ice)s proches géographiquement.
- Les objectifs : maîtriser le **budget de fonctionnement** en sécurisant une partie des factures d'électricité de la commune, travailler à une transition énergétique, sensibiliser les administrés à une **meilleure maîtrise énergétique**.

Lutte contre les frelons asiatiques et les ragondins

- Poursuivre l'engagement municipal dans la **lutte contre les frelons asiatiques**. *Depuis 2022, des campagnes de piégeage ont été mises en place à l'initiative de la commission environnement, avec la distribution de pièges aux habitant(e)s volontaires, afin de favoriser une mobilisation collective sur l'ensemble du territoire communal.*
- Équiper en pièges **l'équipe de chasse aux ragondins** qui interviennent sur la commune. La prolifération de cette espèce cause d'importants dégâts sur les berges de la rivière de l'Oyon. Une régulation régulière est donc indispensable pour préserver les milieux naturels et limiter les dégradations.

SANTÉ

Développer un Plan d’Alimentation Locale

Un outil indispensable à la mise en œuvre d’un plan alimentaire municipal a été créé lors du mandat 2020–2026: la cuisine de l’Augantine:

- La restauration collective joue un rôle essentiel en transmettant de **bonnes habitudes alimentaires** et en **proposant des repas équilibrés à tous et toutes**. L’alimentation est aussi un levier concret pour préserver l’environnement: en favorisant les circuits courts et des pratiques agricoles respectueuses, on limite les transports et on protège les terres agricoles, l’eau et la biodiversité.

Dynamiser et soutenir l’agriculture locale

- Le Plan Alimentaire Municipal devra pleinement intégrer les interactions avec l’agriculture locale. C’est par une **collaboration étroite et une organisation efficace entre la cuisine et les fermes du territoire** (en capacité de fournir des produits frais, biologiques et locaux) que la restauration collective « **faite maison** » prendra tout son sens.

Maintenir et développer le potentiel de l’Augantine

- Aujourd’hui, l’Augantine assure la **préparation des repas des 2 écoles d’Augan**, accueillant quotidiennement **130 à 140 enfants**. Les repas sont également confectionnés chaque mercredi et durant les vacances scolaires, pour les enfants de l’**Accueil de Loisirs (ALSH)**. *Au total, ce sont environ 20 000 repas par an qui sont cuisinés à l’Augantine pour les enfants de la commune.*

- Travailler à la **mise en place de partenariats, avec la restauration collective de communes avoisinantes**. *La commune de Caro a exprimé le souhait de bénéficier, elle aussi, de repas préparés à l’Augantine pour sa cantine scolaire, fréquentée quotidiennement par 70 enfants. Un objectif de démarrage à la rentrée de septembre 2026. Ce projet représenterait la préparation d’environ 8 000 repas supplémentaires par an pour les enfants de Caro.*

- Encourager **les repas intergénérationnels**. Depuis la fin de l’année 2025, les aîné(e)s de la commune sont invités à **partager le repas du midi avec les enfants**. *Cette initiative vise à offrir un moment de convivialité apprécié à la fois par les plus jeunes et par les anciens.*

- **Développer un service de portage de repas pour les aîné(e)s**. L’objectif est de mettre en place ce service au début de l’année 2027. *Des échanges menés avec les aîné(e)s de la commune au cours du mandat actuel ont mis en évidence un fort intérêt pour la mise en place d’un service de portage de repas à domicile, à partir de repas cuisinés à l’Augantine.*

Un pôle santé pour développer l’offre de soin sur la commune

La fin du mandat actuel et le début du prochain sont marqués par une bonne nouvelle pour la commune: l’installation d’une médecin à Augan le 1er avril 2026. La municipalité souhaite:

- s’appuyer sur l’ouverture de la maison médicale pour **attirer d’autres professionnel(le)s de santé** et renforcer l’offre de soins de proximité.

- Faciliter l’**acquisition de foncier constructible sur la parcelle de la maison médicale** par d’autres professionnels de santé qui souhaiteraient s’y installer.

- Associer les infirmier(e)s du cabinet d’Augan aux prochaines réflexions relatives au **développement d’un pôle de santé**, afin de favoriser une organisation cohérente et de renforcer les collaborations entre les professionnel(le)s de santé libéraux présents sur la commune.

Accueillir et développer des actions de prévention santé

- Le CCAS s'investira dans l'organisation de conférences et d'actions de prévention et de promotion de la santé pour accompagner et sensibiliser les habitant(e)s.
- En collaboration avec les acteur(ice)s locaux du territoire, tels que la Maison de l'autonomie du Pays de Ploërmel ou le centre social Ti Mozaik de la ville de Guer, la municipalité pourra mener une réflexion et des actions plus larges autour des enjeux de santé.

MOBILITÉ ET SECURITÉ

La mobilité est un enjeu central pour une commune comme Augan, où les déplacements du quotidien reposent majoritairement sur la voiture. Il est essentiel d'assurer un réseau routier communal sûr et bien entretenu, notamment dans les traversées de bourg et de villages.

Le développement des mobilités douces constitue un axe d'amélioration: sécurisation des cheminements piétons, aménagements cyclables lorsque cela est possible, mise en valeur des chemins existants pour les déplacements de proximité. Le soutien aux pratiques de covoiturage, l'amélioration et l'information sur les transports existants et les solutions de mobilité solidaire (ASA) permettent de répondre aux besoins des habitant(e)s, en particulier des jeunes et des seniors.

Entretenir la voirie communale

- **Rénovation de la voirie** dans le cadre d'un plan pluriannuel de restauration.
- **Entretien courant de la voirie**: entretien annuel des fossés et des accotements, Point à Temps (PATA) pour réparer rapidement les dégradations de chaussée type nids de poule.
- **Élagage**: un plan pluriannuel d'élagage des arbres en bordure de la voirie communale sera mis en place, en collaboration avec les propriétaires riverains.
- **Entretien des ponts communaux**: la commune est responsable de l'entretien et de la sécurité des trois ponts communaux présents sur son territoire: le pont du Mesnil, le pont de la Touraille et le pont du Sapin Vert.

Développer les mobilités douces

- Rester attentif à l'amélioration continue des **déplacements doux sur la commune**. (Des pistes cyclables en "chaussidou" ont été réalisées dans le centre-bourg lors du mandat 2020–2026).
- Pérenniser et améliorer les **aménagements pour le ralentissement de la circulation** dans le bourg et dans les villages.
- **Entretenir la voie verte**: la municipalité poursuivra ses démarches auprès du département afin d'alerter sur la nécessité d'un entretien plus régulier et d'aménagements mieux adaptés.
- Porter une attention particulière aux solutions de **circulations PMR (personnes à mobilité réduite)** pour les nouveaux aménagements urbains.
- Corriger les discontinuités de **cheminements PMR** (fauteuils roulants, poussettes, personnes âgées...).

Transports en commun et TAD

- Mieux communiquer sur les **moyens de transport organisés par l'OBC** (Oust à Brocéliande Communauté): la **ligne de bus** (Guer – Porcaro – Augan – Ploërmel) et le **TAD** (Transport À la Demande porté par l'OBC),

Mobilité solidaire

- Pérenniser le dispositif ASA – **Accompagnement Solidaire Auganais**.

Développement du covoiturage

- Engager une phase test sur la mise en place d'un **covoiturage organisé entre Augan et Ploërmel** afin de faciliter les déplacements.

Soutenir l'entretien des chemins ruraux par l'AFR

L'Association Foncière de Remembrement (AFR) assure l'entretien et le bon fonctionnement des chemins ruraux destinés à la desserte des parcelles agricoles. Ces chemins, utilisés principalement par les exploitant(e)s agricoles, sont essentiels à l'activité agricole. Le Conseil d'administration de l'AFR, composé d'une vingtaine d'agriculteur(ice)s, se réunit afin d'organiser les travaux d'entretien des chemins ruraux.

La mairie s'engage à accompagner l'AFR en lui apportant un appui de gestion administrative et financière et en assurant, si nécessaire, un rôle d'arbitrage afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif.

Prévention et sécurité

À Augan, la sécurité repose avant tout sur la **prévention et la vigilance collective**.

- La commune doit veiller à la **sécurisation des espaces publics et des déplacements**, notamment par une signalisation adaptée, un éclairage public cohérent et des aménagements limitant la vitesse dans les zones habitées.
- Le maintien d'un lien étroit avec le corps de la **gendarmerie et les sapeurs-pompiers**, le **soutien aux dispositifs de prévention et la sensibilisation des habitant(e)s** participent à un climat serein.
- La commune doit également **anticiper les risques naturels, technologiques ou sanitaires**, informer la population et soutenir les acteurs locaux engagés dans la sécurité et les secours.

Maintenir à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, en étroite collaboration avec la préfecture, il planifie les actions de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

- Programmer un **exercice avec le SDIS 56** au début du mandat
- Maintenir et dynamiser la **Réserve Communale et les Casquettes Rouges** composés de bénévoles. En situation de crise, placée sous l'autorité du maire, la réserve permet de renforcer l'action communale en appui logistique, en soutien aux habitant(e)s.
- Entretien **les hydrants, bornes à incendie pour les pompiers**: en collaboration et sous l'expertise du SDIS 56, la municipalité engagera une restauration si nécessaire de certains hydrants.

Relations avec les services de sécurités

- Mise en place d'un **travail régulier et permanent avec les services de sécurité** (Préfecture, gendarmerie, pompiers, Département du Morbihan...)

NOTRE AVENIR FINANCIER

Le contexte financier national contraindra de plus en plus la capacité d'investissement des communes, en raison de la diminution progressive mais significative des subventions et des montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versés par l'État. Face à cette situation, la municipalité d'Augan devra adopter, sur le mandat 2026-2032, une gestion financière en adéquation avec ce contexte contraint. Une priorisation claire des projets, sera nécessaire afin de garantir la soutenabilité des finances communales, tout en poursuivant les investissements essentiels.

Comme lors du mandat précédent, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sera élaboré dès le début du mandat 2026-2032, avec l'appui d'un professionnel des finances publiques tant pour le budget de fonctionnement que pour les investissements, sur l'ensemble des six prochaines années.

PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DES PROCHAINES ANNÉES

Projets	Montant du projet	Reste à charge pour la commune
Extension des vestiaires du stade (Mandat 2020–2026 et 2026–2032)	500 000 €	Déjà notifié 175 000 €
Rénovation du Pont du Sapin Vert	380 000 €	Objectif 152 000 €
Rénovation des vestiaires du stade	300 000 €	Objectif 105 000 €
Ecolibris (Chauffage et aménagement / extension)	120 000 €	Déjà notifié 42 000 €
Aménagement du bourg (Voirie, espace public)	250 000 €	Objectif 162 500 €
Rénovation thermique du foyer	250 000 €	Objectif 162 500 €
Entretien de la voirie hors agglomération (Environ 50 000 € / an) Suppression des subventions de l'Etat	300 000 €	300 000 €
Équipements divers* (Environ 40 000 € / an)	240 000 €	240 000 €
Achat foncier et viabilisation (objectif-opération blanche avec la vente des terrains)	300 000 €	300 000 €

*Petits équipements, matériel, petits projets, amélioration des infrastructures et du cadre de vie...

Les investissements (dans le tableau précédent) seront conditionnés par l'obtention d'un montant prévisionnel de subvention sur la durée du mandat qui devra se chiffrer à environ 1 000 000 €

• A la fin du mandat 2020-2026 la municipalité est en capacité de mobiliser 200 000 € de trésorerie pour le financement des investissements du prochain mandat. Le cadrage annuel du budget de fonctionnement permettra de dégager 200 000 € d'épargne brute pour l'investissement chaque année. Soit un autofinancement possible de la municipalité d'un montant total de 1 200 000 € pendant le mandat 2026-2032.

Le prévisionnel des emprunts entre 2026 et 2032

- **Rénovation du Pont du Sapin vert: 150 000 €**
- **Rénovation des vestiaires du stade: 100 000 €**
- **Achat foncier et viabilisation habitats: 250 000 €**

Ce travail budgétaire et comptable a été possible de 2020 à 2026 et le sera pour le prochain mandat grâce au travail sérieux, assidu et appliqué ainsi qu'à l'expérience et aux compétences des agents et des élus en place, et de ceux qui font partie de l'équipe « Augan, notre avenir... ».